

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 5 février à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 30 janvier, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Dominique TALLÉDEC, Guylaine YHARRASSARRY, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean-Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHOYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Françoise DELABY, Jocelyn BUREAU, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Simon BRUNEAU, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H, Catherine MANZANARÈS, Sébastien ALIX

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Marine DUMÉRIL pouvoir à Sarah TENDRON, Jérôme SULIM pouvoir à Jocelyn BUREAU, Joao DE OLIVEIRA pouvoir à Driss SAÏD, Mohamed HARIZ pouvoir à Guylaine YHARRASSARRY, Newroz CALHAN pouvoir à Eric COUVEZ, Léa MARIÉ pouvoir à Christian TALLIO, Laurent FOUILLOUX pouvoir à Frédérique SIMON, Matthieu ANNÉREAU pouvoir à Bernard FLOC'H

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Vincent OTEKPO

DÉLIBÉRATION : 2024-012

OBJET : MANDAT SPÉCIAL POUR UN ÉLU

DÉLIBÉRATION : 2024-012
SERVICE : DIRECTION DES RESSOURCES STRATÉGIQUES

OBJET : MANDAT SPÉCIAL POUR UN ÉLU

RAPPORTEUR : Bertrand AFFILÉ

Un élu, peut être amené à représenter la Ville sur le territoire national ou international, pour des missions à caractère exceptionnel, temporaire et ne relevant pas de ses missions courantes, accomplies dans l'intérêt communal. En vertu des articles L. 2123-18 et R. 2123-22-1 du CGCT, ces missions doivent faire l'objet préalablement à leur réalisation, d'un mandat spécial octroyé par délibération du Conseil Municipal, à des élus nommément désignés.

Un déplacement à Paris a été organisé le 5 décembre 2023 à l'occasion de la remise du label du Réseau Francophone Ville Amies des Aînés pour Dominique TALLÉDEC, adjoint au maire en charge des Solidarités et Affaires Sociales de la Ville de Saint-Herblain. Ce déplacement a été pris en charge par la régie d'avances des menues dépenses et des frais de transport de la Ville.

Afin de répondre à cette obligation réglementaire, il est demandé au Conseil Municipal d'octroyer, a posteriori, un mandat spécial à Dominique TALLÉDEC pour représenter la Ville de Saint-Herblain le 5 décembre 2023 à Paris lors de la remise du label du Réseau Francophone Ville Amies des Aînés.

Par conséquent, il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'octroyer à Dominique TALLÉDEC un mandat spécial dans le cadre de son déplacement du 5 décembre 2023 à Paris pour la remise du label du Réseau Francophone Ville Amies des Aînés ;
- d'autoriser la prise en charge des frais liés à ce mandat spécial par paiement direct aux fournisseurs ou par remboursement a posteriori des frais avancés à Dominique TALLÉDEC, aux frais réels engagés, sur présentation des justificatifs de dépenses.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

Saint-Herblain le : 05/02/2024

Le secrétaire de séance

Le Maire

Vincent OTEKPO

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 8 février 2024

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 8 février 2024